

NPA / Commune: _____ Office n°: _____

Rue / Lieu-dit: _____ N°: _____ Parcelle(s)/Droit de superficie n°(s): _____

Informations concernant le projet de construction

Niveau du terrain: _____ m s. m.

Niveau maximum de la nappe (hautes eaux): _____ m s. m.

Niveau moyen de la nappe: _____ m s. m.

Cote du point le plus bas de la fouille (y compris approfondissements locaux): _____ m s. m.

Cote la plus basse de l'enceinte de la fouille: _____ m s. m.

Volume immergé en permanence dans la nappe (y compris pieux) au niveau moyen: _____ m³**Genre de fondations:** Fondation superficielle Fondation par pieux, système: _____ Autres: _____**Enceinte de la fouille:** Talus Palplanches Parois berlinoises Parois clouées Tirants, clous Parois moulées Autres: _____**Technique d'abaissement de la nappe:** Puits filtrant Epuisement de surface Aspiration sous vide Autres: _____**Evacuation des eaux pompées par:**

Quantité des eaux évacuées (estimée): _____ l/min

 Infiltration Cours d'eau, nom: _____ directement ou via la canal. d'eau pluviale
(seulement avec autorisation de police des eaux selon l'art. 48 LAE) Canalisation d'eaux usées ou d'eaux mixtes

Suivi hydrogéologique du chantier et de l'abaissement de la nappe

Les travaux liés aux constructions dans les eaux souterraines, à l'abaissement de la nappe ou à l'évacuation des eaux souterraines doivent être suivis par un spécialiste dans ce domaine:

Nom, adresse: _____

Pièces à joindre à la demande

Les annexes suivantes sont à soumettre **en double** à la commune (selon l'art. 28 de l'ordonnance cantonale sur la protection des eaux, OPE), à l'attention de l'Office des eaux et des déchets (OED):

- Formulaire de demande de permis de construire 1.0
- Extrait de carte ou plan de situation avec localisation de l'ouvrage
- Plan du sous-sol du bâtiment
- Coupe des sous-sols avec indication de l'enceinte de la fouille, description du système d'épuisement et du niveau moyen de la nappe phréatique (cotes en m s. m.)
- Plans de situation et coupes des installations: pieux, palplanches, injections, ancrages (m s. m.), le cas échéant
- Etudes géotechniques ou expertises géologiques (si disponibles)

Dans le secteur **Au** de protection des eaux, la mise en place d'installations situées au-dessous du niveau moyen de la nappe est interdite. Demande de **dérogation** munie d'une expertise hydrogéologique prouvant que la capacité d'écoulement des eaux souterraines n'est pas réduite de plus de 10 % par rapport à l'état non influencé de la nappe (OEaux, ann. 4, ch. 211, al. 2)Lors de la planification la "[Notice concernant les constructions dans les eaux souterraines et l'abaissement de la nappe phréatique](#)" doit être observée.**Remarques:**

Le / la mandataire certifie l'exactitude des indications fournies ci-dessus.

Lieu et date: _____

Le / la mandataire: _____

